

TURBULENCES II

ASSOCIATION HISTOIRE CGT DASSAULT

no 9

janvier 2012

BONNE ANNÉE À TOUS

Le mot de la présidente

Meilleurs vœux à toutes et à tous pour cette année 2012. Santé, bonheur et succès dans vos activités pour vivre dans un monde meilleur.

Cette année 2012 s'annonce pleine d'espoir et de travail pour notre Association. La somme de témoignages, documents, photos, recueillie nous permet de réaliser la rédaction de notre deuxième tome TURBULENCES II. Tâche ardue, mais enthousiasmante: Plonger dans notre « Histoire CGT Dassault » pour transmettre ce que nous avons vu et vécu.

Nous avons l'objectif de faire imprimer ce second livre en 2013.

Tout nouvel envoi de documents est bienvenu. Il nous reste quelques chapitres plus « maigres » que d'autres pour retracer notre histoire CGT de toutes les usines du Groupe Dassault. N'hésitez pas à nous contacter. L'atterrissage est pour la fin de cette année 2012, une année prometteuse en évènements. N'est-ce pas ?

J'ai le plaisir de vous signaler la création du site http://cgtdassault.com où vous pourrez retrouver, entre autres, à l'index histoire les anciens numéros de notre journal.

Bien cordialement Annie Gouesmel

POUR ACHETER LE TOME I

Écrire à l'adresse ci-dessus avec votre nom et adresse accompagnés d'un chèque de 20 € à l'ordre de : Association Histoire CGT Dassault. Notre secrétaire vous fera parvenir le livre. (Les frais de port sont compris dans les 20€)

POUR NOUS CONTACTER

Association Histoire CGT Dassault 12 rue de la République 92 150 SURESNES

Annie GOUESMEL 01 47 50 65 54

06 73 50 43 39

anniegouesmel@wanadoo.fr

Christophe LOPEZ 01 45 06 62 54

christophelopez@wanadoo.fr

Maurice LIEVRE 01 39 46 42 57

mauricelievre@orange.fr

Dominique RICHARD 06 77 21 84 45 dominique.richard59@wanadoo.fr

DEUX CAMARADES NOUS QUITTENT



Notre camarade LEROU, dit Nono Lerou nous a quitté ce mois-ci. Ce fut un des grands militants de notre syndicat à Saint-Cloud, à Argenteuil. Cet ancien combattant, croix de guerre, était trempé à la lutte. Premier sur la liste des licenciés de chez

Dassault en 1957, il n'a jamais abandonné la lutte. Lors de ses obsèques, le 5 janvier, un vibrant hommage lui a été rendu pour son action.



Notre camarade RAZINKOFF qui fut un des principaux responsables CGT de l'usine de Boulogne. Il fut avec Serge Mathieu un fervent artisan de la création des CE et du CCE. Il a été secrétaire du CCE. Il nous quitte à l'âge de 85 ans.

Nous garderons de lui cette image joviale d'un homme qui ne s'en laissait conter par personne : ni par le patron, ni par les directeurs.

Nos condoléances aux familles. Nos camarades disparus ne seront pas oubliés dans notre tome II.

CONTENU DE CE NUMÉRO 9

En page 2 et 3 Les recalculés de la retraite. Il s'agit du traquenard des lois successives Fillon I et Fillon II.

En page 4, Au passé : quelques mots d'histoire sur Biarritz. Au présent : le RAFALE

LES RECALCULÉS



Manifestation à Bordeaux devant la Caisse de retraite

Imaginez un instant.

Vous êtes à la retraite depuis quelques années. Vous menez vos activités préférées avec l'allant habituel quand, un beau matin, une lettre de votre caisse de retraite vous informe que les conditions dans lesquelles vous avez pris votre retraite sont irrégulières et que l'on est au regret de vous couper les vivres!

Ceci est difficile à imaginer. Beaucoup de nos lecteurs vont se dire ce sont-là des cas... Eh bien, ces cas sont des centaines en France. D'après un décompte récent du collectif CGT, il y aurait au total 1 500 dossiers ouverts en France. Les Dassault seraient concernés : Bordeaux, Biarritz, Istres, Argenteuil. Ce ne sont plus des cas, mais toute une tranche d'âge tombée

e ong que de longs discours. Nous avons donc laissé la narole à nos

dans le traquenard des lois dites sociales Fillon.

Pour bien comprendre, des exemples en diront plus long que de longs discours. Nous avons donc laissé la parole à nos camarades d'Aquitaine André DAVANT un de nos plus anciens délégués de Biarritz et à notre camarade Alain BORGH d'Istres, lui-même victime du « coup de chien » des retraites à la sauce Fillon-CNAV-MSA-CARSAT-Dassault.

Chez Dassault, les départs en retraite avant 60 ans ont connu des périodes plus ou moins fastes en fonction des intérêts de la société. Production en baisse : Dassault ouvre les vannes de départs en préretraite, et vice versa. Les règles, les conditions ? No problem, les services du personnel trouvent toutes les combinaisons parfaitement légales pour faire partir le surnuméraire du moment.

Les lois Fillon arrivent, malgré l'hostilité générale exprimée massivement dans la rue. Cependant, on croit distinguer au milieu du durcissement de ces lois, une once de social : les carrières longues bénéficieront de départ anticipé en rachetant des trimestres si besoin est.

C'est une aubaine pour Dassault qui saisit l'occasion de se défaire d'anciens au moment où il peine à accroître son résultat d'exploitation. Ce n'est pas de refus de la part de salariés ayant vécu la grande saignée des plans de licenciements (- 50 % de l'effectif en dix ans) et qui ont hâte de sortir de l'ambiance détestable régnant dans certains ateliers.

Comment racheter les trimestres nécessaires à ces départs anticipés ? Facile, des organismes type mutuelles comme la MSA, la CARSAT se chargeaient de tout. Aussitôt, les nombreux intéressés se ruèrent aux guichets de ces organismes. Tout paraissait devoir aller comme sur des roulettes puisque CNAV, MSA, URSSAF, CARSAT et DASSAULT travaillaient de concert à la constitution des dossiers de départ. Et, un jour patatras, rien ne va plus. Voyons ce que dit notre camarade Alain BORGH victime lui-même de la retraite carrière longue comme de nombreux autres salariés Dassault.

« Aujourd'hui des salariés doivent faire face aux menaces juridiques, sont trainés devant les tribunaux comme des voyous, voire aux saisies de leur retraite les mettant dans des situations catastrophiques.

Des enquêteurs sont allés chez des retraités portés témoins, dont l'un de près de 80 ans, pour savoir pourquoi de 1943 à 45 il n'était pas en activité, alors que celui-ci se trouvait dans la résistance, dans le maquis et reconnu ancien combattant.

Des retraités d'ISTRES constitués en collectif, se retrouvent en surendettement, condamnés à rembourser des sommes de plusieurs milliers d'euros, d'autres se voient recalculer leur retraite à la baisse, cette situation est la même sur BIARRITZ, ARGENTEUIL, des dizaines de retraités recensés voire plus se trouvent sans ressources. Ils faut mettre un terme à cette « chasse » à l'homme victime d'une politique tissée par une DIRECTION GÉNÉRALE faisant peu de cas des graves dégâts, pour des anciens salariés qui ont donné le renom et entretenu le Blason des DASSAULT ET CONSORT, quelle récompense!

Les victimes concernées n'ont pas à subir l'inique abus de pouvoir et l'atteinte à leur probité.

La direction doit reprendre ce dossier en main. Les négligences passées voire les incitations nocives au départ, ne doivent pas être payées par les retraités ! »



Retraités, salariés en maladie, privés d'emploi NOUS NE SOMMES PAS DES FRAUDEURS !



Le président de la République n'a tenu aucune de ses belles promesses sociales.

Au contraire, son premier ministre a mis en place un vrai traquenard pour les candidats au départ en retraite avant soixante ans (carrières longues).

Pour couronner le tout, on nous parle maintenant de fraude. C'est trop!

Les dernières victimes en date de cette campagne sont les retraités « longue carrière » qui ont racheté des trimestres afin de pouvoir bénéficier d'un départ anticipé dans le cadre de la loi Fillon 2003. Ils ont été aidés pour constituer leurs dossiers par les organismes sociaux, parfois même par leurs employeurs qui voyaient là une opportunité de diminuer les effectifs. Le gouvernement qui a durci les conditions de départ en 2008 voudrait que les nouveaux critères s'appliquent à des retraités qui ont constitué leurs dossiers avant cette date, au prétexte qu'ils auraient donc fraudé. C'est scandaleux et contraire à la loi française! Les Tribunaux des Affaires de Sécurité Sociale (TASS) de Melun, Vannes et de la Drôme se sont déjà prononcé contre cette rétroactivité scandaleuse et ont rétablis les retraités dans leurs droits.

Il faut donc maintenant que l'état via les organismes sociaux, accepte qu'il a commis une erreur et rétablisse immédiatement tous les retraités concernés dans leurs droits !

Car de nombreux retraités qui ont bénéficié de ces départs anticipés ont aujourd'hui reçu des injonctions de la CARSAT Aquitaine, à rembourser les pensions touchées (jusqu'à 70000€ pour certains) voire n'ont plus de pension depuis plusieurs mois (depuis un an pour l'un d'entre eux).

Ces retraités recalculés, victimes d'un piège tendu par le gouvernement et le patronat, sont la démonstration que les réformes des retraites imposées aux salariés en 2003 et 2010, non seulement ne règlent rien en matière de sauvegarde de notre système par répartition, mais en plus, provoque des situations dramatiques chez les salariés.

A ces « recalculés » de la retraite, s'ajoutent les « recalculés » victimes de l'amiante et les privés d'emploi.

Nous ne sommes pas des fraudeurs, mais des travailleurs à qui l'on demande de payer une crise dont nous ne sommes pas responsables. Il faut aller voir du côté des employeurs et des banques. C'est dans le contrôle de ces dernières qu'il faudrait mettre en œuvre.

En Aquitaine, la lutte s'organise et des initiatives ont déjà été prises auprès du représentant régional de la tutelle ainsi qu'auprès du ministre Xavier Bertrand qui a été interpelé par le secrétaire général de la CGT. Une délégation de la confédération CGT rencontrera le directeur de la sécurité sociale le 17 janvier sur ce sujet.

Le TASS de Bayonne se prononcera le 27 janvier sur le dossier d'un retraité qui ne touche aucune pension depuis le mois de janvier 2011. Cela sera l'occasion pour des délégations d'entreprises, de bassins d'emplois et des départements, de porter notre refus d'être stigmatisés et soupçonnés de fraudes notamment quand on est retraité « longue carrière », victime de l'amiante ou privé d'emploi.

Rassemblement devant le tribunal de Bayonne Le vendredi 27 janvier 2012 à 9h30

Puis après le TASS, remise des pétitions au sous-préfet de Bayonne, représentant de l'état

Signez et faites signer la pétition!

Disponible en ligne sur www.cgt-aquitaine.com

BIARRITZ

Que les anciens de Biarritz ne s'insurgent pas contre cette présentation très schématique de leur usine. Le tome II de Turbulences en dira plus long que ces quelques lignes.

L'usine de Biarritz-Anglet a été à l'origine construite par Latécoère en 1937. Louis Breguet dont les ateliers de production avaient été nationalisés la rachète en 1939 à Latécoère dans le lot de trois usines : Anglet, Toulouse Montaudran et Biscarosse.

En 1940, Anglet se retrouve en zone occupée séparée de sa consœur Toulouse Montaudran qui, elle, se retrouve en zone dite libre. L'exode parisien va faire grossir l'effectif et l'équipement de ces deux usines. À l'époque une foultitude de projets de toutes sortes mobilisait les équipes: avions de transports lourds, planeurs... Ils furent à peu près stoppés par l'arrivée des Allemands. À la suite de l'accord de 1941 entre l'occupant et le gouvernement de Vichy, l'usine de Biarritz dut travailler à des productions allemandes,

La libération ne leur rendit pas la vie aussi facile que l'on peut imaginer. Les pouvoirs publics aidaient en priorité les sociétés nationales. Chez Breguet, des commandes sont annulées. Ainsi, le Deux Ponts Breguet qui avait occasionné de gros investissements voit ses commandes de l'État réduites à rien. Les finances sont à sec.

En 1953, c'est la faillite de Breguet et la reprise par le richissime et inénarrable Sylvain FLOIRAT.

En 1957, Henri ZIEGLER, le futur Père de l'Airbus, reprend les rênes de Breguet.

Durant toute cette période de difficultés financières, l'activité technique ne faiblit pas : le bureau d'études de Saint-Cloud continue de turbiner à plein régime.

Ce qui frappe en regardant ce passé, c'est le nombre impressionnant d'appareils lancés au milieu de ces difficultés de toutes sortes : deux ponts, hydravions, BR941 un stoll remarquable...



Au fil du temps, Anglet se spécialisa dans la fabrication d'aérostructures pour Breguet ou d'autres avionneurs. L'usine participa à de nombreux programmes : Fougamagister, Caravelle, l'Atlantic, Mirage III Mirage IV Jaquar, alpha jet.

De nos jours, l'usine est spécialisée dans la fabrication de structures en composite, domaine où elle a acquis une grande compétence.

RAFALE



Gérard LONGUET, l'actuel ministre de la Défense vient de s'illustrer par une déclaration « plus que lourde » sur l'avenir du RAFALE.

« Si Dassault ne vend pas de Rafale à l'exportation, nous arrêterons la chaîne de production ». Un peu plus tard, certainement face à la réaction du groupe Dassault et des armées, le ministre adoucissait son propos en précisant que l'arrêt de chaîne ne saurait se produire avant 2030.

Le succès opérationnel en Libye, l'effacement de ses concurrents sur le terrain, n'ont pas pour autant fait décoller les ventes à l'export du Rafale.

Cet avion que tout le monde reconnaît comme excellent sur le plan technique semble frappé d'un mauvais sort sur le plan commercial. Suisse, EAU, Brésil, Maroc, Corée du Sud, Singapour : le Rafale ne parvient pas à percer.

La déclaration de Longuet n'est pas faite pour rassurer les pays intéressés. Elle est plutôt mal avisée.

Quelques jours avant cet éclat du ministre, c'était Air & Cosmos (Journal spécialisé en aéronautique) qui y allait de son couplet anti-Dassault. Selon cet hebdo (privé de pub par Dassault depuis des années) nos vendeurs ne vaudraient rien et feraient preuve d'arrogance et de suffisance même devant les Emirs ... Toujours selon A&C il serait temps de changer l'équipe dirigeante... Ceux qui ont vu l'émission de Mireille Dumas avec Serge et Olivier Dassault peuvent penser qu'Olivier pourrait s'emparer du fauteuil de Charles EDELSTENNE. Cependant, ce dernier peut se prévaloir à juste raison de l'énorme succès des FALCON et de celui de la société DASSAULT SYSTEMES.

Le décideur, Serge DASSAULT, pourrait bien reporter à plus tard la succession du PDG. Lors de la prochaine assemblée générale au printemps 2012, il pourrait répéter la sentence : « je le garde...».